CLAUDINE DARDY

L'identité-papier

Au pluriel, " les papiers " renvoient à une expérience commune à tous les citoyens d'une société étatique, faite d'obligations : il faut avoir des papiers sur soi, pour prouver que " nous sommes bien nous " ; il faut avoir des papiers chez soi, pour alimenter une véritable administration domestique. Ces papiers multiples disent que nous participons d'un système généralisé d'inscriptions, assignant des places écrites et définissant des identités sociales. A travers eux la graphosphère résiste, même s'ils se font micro-cartes plus que feuilles volantes et certificats, et intègrent des puces ou des codes barre. Plus que jamais, ils constituent un mode d'intervention sociale et politique, et leurs formes ne sont pas sans signification.

Raymond Depardon, *Le dépôt des étrangers au sous-sol du Palais de Justice de Paris.* © Magnum.

Une société d'inscrits

De l'injonction " vos papiers, s'il vous plaît ", à la catégorie " sans papier " promue par l'actualité, chacun de nous vérifie le rôle dominant que jouent les traces écrites dans les sociétés étatiques complexes. Les papiers sont d'abord des objets à manipuler. Il faut pouvoir les produire au juste moment, en diverses circonstances. Ils valent par ce qu'on les possède, plus encore que par leur contenu. Les citoyens modernes doivent s'inscrire de multiples manières [1]. La trace est impérative, et ne sert pas seulement à enregistrer : elle assigne une place. L'inscription n'est jamais accessoire : toute erreur ou modification d'Etat civil, par exemple, sont lourdes de conséquences. Loin de simplement nous coucher sur le papier, selon une illusion commune, les papiers nous pourvoient en identités. Ils peuvent même nous enfermer dans un modèle identitaire dont les signes et l'ordre deviennent impératifs : noms, prénoms, âge, date et lieu de naissance... Pas de place pour les non inscrits, à l'Etat civil bien sûr, mais aussi dans toute une série d'institutions incontournables — sanitaires, médicales, scolaires, militaires, bancaires, de travail ou de non travail…

Justifier d'une place écrite dans notre société est obligatoire dès le plus jeune âge, voire dès avant la naissance. On incite les futures mères à pré-inscrire leur enfant dans un carnet de maternité, et les papiers font l'objet d'une véritable initiation. De tout jeunes enfants se trouvent porteurs de cartes, ne serait-ce que pour fréquenter le restaurant scolaire. Le papier remplit alors une fonction de comptabilité tout en rendant compte d'une identité. Ecolier puis collégien, l'enfant porte en outre un titre de transport, une carte d'identité scolaire, une carte de bibliothèque, une carte de photocopies… Les banques, enfin, savent parfaitement initier les jeunes au maniement d'un argent virtuel pris dans le jeu des écritures, en leur confiant des cartes bancaires et des livrets.

L'inscription n'est donc pas une métaphore. Qui n'est pas inscrit n'est pas seulement "marginal" — catégorie propre à la culture écrite, qui définit des *marges* —, mais se retrouve plus radicalement privé d'existence. Chacun de nous doit prouver quotidiennement son existence par des "papiers". L'inflation de la fiche d'Etat civil, dont la demande se généralise, alors que son pouvoir authentificateur est relativement médiocre, l'assimile à un rite : elle ne vaut que par la démarche qui la sous-tend, le geste qui la produit [2]. C'est que la taille des communautés d'appartenance ne permet plus de témoigner oralement ou physiquement de l'existence de citoyens le plus

1. J'ai pris acte et tiré conséquence de cette obligation dans *Identités de papiers*, Editions Lieu commun, 1991.

2. Une enquête en mairie conduit à vérifier cette inflation et la prégnance du papier, même à l'échelle d'une commune et dans une administration de proximité. (Rapport Plan Urbain. Ministère de l'Equipement, du Logement, des Transports, *L'art des guichets. Ethnologie des rapports administrés/administrations dans le cadre d'une politique communale de Développement Social*, C. Dardy pour AUDAS, mai 1994.

souvent citadins. Il n'est plus possible de délivrer un certificat de résidence sur simple témoignage. La pluri-appartenance et la complexité croissante des collectifs obligent à passer par la preuve écrite. Garant incontournable des identités, celle-ci tend alors à s'émanciper, pour se substituer aux corps et aux individus. Les procédures d'inscription officielles remplacent ainsi les rites, modes de régulation physique des sociétés orales.

De la signature au codage

Ultimes étapes vers des dispositifs d'écriture *qui se passeraient de nous*, les papiers évoluent dans leurs formes, leur conception et leurs modes de fabrication. Normés, codifiés, reconnus, authentifiés, ils répondent à un modèle défini et cautionné par l'Etat, les institutions, les autres (carte d'identité, passeport, livret de famille). On y inclut des marques et des éléments supposés les rendre infalsifiables, car devenus des clés d'accès à la vie sociale, les papiers ont produit un nouveau banditisme spécialisé dans la falsification et l'imitation des écritures officielles.

Les modes d'identification de la personne physique évoluent quant à eux grâce aux nouvelles technologies : on peut désormais traduire en un code barre les données biologiques du code génétique. Progrès indéniable pour l'identification des individus, ce type d'inscription revient à déposséder la personne de ses propres marques : le corps devient un objet, et non plus un sujet qui s'exprime par la signature manuscrite de ses pièces d'identité. Signer, c'était librement adhérer à la place assignée par l'écriture officielle, et c'est cette dimension sociale des identités que le *codage* affecte. Les papiers, en devenant cartes à puces et à codes barre, tendent à nous rendre nous-mêmes *lisibles.* Bientôt nous n'aurons sans doute même plus à les produire : il suffira de les porter sur soi, comme ces titres de transport déjà expérimentés, qui détectent sur la personne la présence des informations nécessaires à son passage.

Espaces sans papiers, non lieux

L'obligation de porter des papiers ne se lève que dans quelques espaces singuliers, que l'on pourrait assimiler aux non-lieux analysés par Marc Augé [3]. Sur une autoroute ou une aérogare, une fois déclinée l'identité au départ et à la sortie, le non-lieu offre le confort de l'anonymat et d'une

identité éphémère, celle de passager. En même temps, ces espaces sont scripturaires : ils diffusent de multiples informations écrites, qu'elles soient culturelles ou pratiques (présentation des curiosités touristiques, affichage informatique des conditions de température, de fluidité du trafic...). L'absence de place écrite se paie toujours par une assignation à un espace donné. On ne peut se soustraire à l'obligation d'identités-papiers que dans certaines conditions et certains lieux très circonscrits. C'est le cas de ces zones franches pour sans-papiers, qu'on trouve dans les aéroports et dans les gares : ici, l'absence d'identité écrite n'est pas synonyme de liberté, mais de relégation et de privation.

Communes papivores

La gestion locale des services publics et la mise en œuvre d'une politique sociale communale induisent une demande spécifique de l'administration en termes de production de papiers. Dans les services des Hôtels de Ville, l'identité des ayant-droit fait l'objet d'une véritable obsession : il faut constamment produire des pièces pour prouver qu'on a " droit à " accéder à un logement, un secours ou tout simplement à inscrire ses enfants à l'école. Gardiens des deniers publics, les employés municipaux se sentent en charge de trier les justes bénéficiaires de la politique sociale locale, autrement dit les citoyens. La possible imposture et la falsification sont pour eux un souci constant.

Les administratifs disent travailler d'abord sur des traces écrites — papiers, chiffres, formulaires, dossiers — qu'ils estiment fiables et objectives. L'accumulation et la confrontation de ces pièces constituent leur première " technique de travail " : c'est une technique de lecture, régie par la logique de la preuve. Le fonctionnement d'une administration de proximité, du type relais mairie, peut s'en trouver faussé. Pour ouvrir un dossier, les employés doivent exiger les justificatifs de ceux qui sont souvent leurs voisins ou amis, comme s'ils ne les connaissaient pas, et ne consentir qu'à reconnaître leurs visages de papiers. Ainsi, pour détecter les fraudes, se développent des pratiques administratives impersonnelles niant le contact et la proximité.

3. M. Augé, *Non-Lieux Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Editions du Seuil, collection «La librairie du XXe siècle», 1992.

Paperasserie privée

Les inscriptions généralisées en diverses institutions obligent tout individu

à posséder de multiples papiers, qu'il faudra régulièrement présenter, pour justifier d'un droit ou s'assurer de la mise à jour d'une demande. Chaque inscription sanitaire, scolaire, bancaire, salariale, secrète autant de certificats, ordonnances ou livrets, qu'il importe d'organiser dans l'espace domestique pour pouvoir produire au bon moment le bon papier. La gestion de ses propres papiers relève ainsi d'une administration domestique, chacun classant, rangeant, organisant en dossiers, selon des principes plus ou moins efficaces [4], ses archives personnelles.

L'observation de ces pratiques révèle combien il est difficile de trouver une bonne mesure entre " le trop ", qui fait ressembler certains appartements privés à des bureaux aux classeurs rigoureusement rangés, et le " pas assez " de ceux qui n'engrangent jamais à temps, tout classement étant toujours et déjà obsolète. Car les papiers ne sont pas tant faits pour être classés que pour être produits : ils sont choses vivantes, à durée de vie et de conservation plus ou moins limitée. Périodiquement, les manuels et revues de vie pratique tâchent de rappeler ces règles à l'usage d'administrés envahis par une paperasserie, qu'ils savent devoir conserver sans savoir comment. L'enquête sur le rangement des papiers administratifs révèle encore que la familiarité avec la culture écrite ou la scolarisation ne sont pas obligatoirement des critères discriminants pour ces pratiques. Par nécessité, les allocataires les plus démunis peuvent en effet acquérir des compétences particulières, se constituant par exemple une *trousse de survie*, avec tous les papiers à produire pour obtenir différentes allocations. Mais y a-t-il une commune mesure entre une facture d'EDF dont il faut détacher le TIP pour le renvoyer signé, le relevé de compte bancaire à ranger pour un temps donné, l'avis de la Caisse d'allocation familiale indiquant un montant et un numéro que certains recopient, ou le bulletin scolaire qui informe ponctuellement mais peut être conservé ?…

4. Nous avons exploré quelques-unes de ces pratiques de rangement et de classement des papiers, en réponse à un appel d'offre de la Mission du Patrimoine Ethnologique ayant trait aux Ecrits ordinaires, in *L'administration domestique*, "Tout cet ordre...ça m'embrouillait", C. Dardy pour AUDAS février 1996.

Vers un usage symbolique des papiers

L'étude des pratiques d'administration domestique montre qu'elles ne répondent pas seulement à des nécessités fonctionnelles, mais mettent en jeu ce que Perec appelle un *penser/classer*. L'activité de classement et de conservation des papiers révèle en fait les rapports des individus aux institutions, aux administrations, et plus généralement aux autres. Il est de bon ton de ne pas avoir l'air de consacrer du temps à la paperasse, secteur d'activité peu valorisant, besogneux — d'ailleurs souvent laissé aux femmes. Les papiers, fussent-ils administratifs, ne sont par ailleurs jamais réduc-

tibles à une fonctionnalité établie une fois pour toutes, et peuvent être plus ou moins chargés affectivement, symboliquement. Le papier témoigne d'un lien abstrait à une institution, il dit que son détenteur accepte implicitement de se définir dans ce cadre commun : c'est le cas par exemple lorsque l'on consigne les premières étapes de la vie physique d'un enfant dans son carnet de santé. La manière dont on le remplit peut révéler le degré d'adhésion à l'institution, ce qu'on en attend, mais elle peut aussi indiquer le détournement du document vers une fonction de mémoire.

Tous les papiers ne disent pas le même engagement et ne représentent pas le même degré d'officialisation. Une carte d'identité scolaire n'engage qu'une identité temporaire et localisée. Elle permet ainsi des jeux, des usages symboliques qui peuvent d'ailleurs constituer, pour des jeunes en voie de marginalisation, un mode de réinsertion efficace. La carte d'identité et la fiche d'état civil sont beaucoup plus contraignantes : elles renvoient à un autre degré d'appartenance communautaire, plus large, celui de l'Etat démocratique. Autres exemples d'usage symbolique du papier : l'ouverture d'un compte joint qui débouche sur la production de chéquier associant deux noms sur le papier. Même guidé par des considérations pratiques, un tel acte revient à marier officieusement les intéressés. Notre enquête sur l'administration domestique révèle que le souci d'ordre est constant, mais que l'ordre est toujours relatif à l'histoire personnelle de chacun. Elle montre aussi que la paperasserie peut devenir archives. Les usages privilégient alors des fonctionnements symboliques, affectifs, valorisant des papiers-mémoires, des traces reconnues par les institutions. Les bulletins et livrets scolaires peuvent ainsi être conservés pour témoigner de pages de vies ou de séquences d'une existence d'écolier. Dans sa traque du faussaire et de l'imposteur, l'administration peut quelquefois confisquer ce détournement vers l'archive. Difficile ainsi de conserver un passeport capable de raconter cinq ans de voyages, sans en faire la demande expresse. Archives privées, archives publiques, le statut des unes et des autres n'est pas si aisément définissable. C'est sans doute ce caractère fluctuant des différents papiers qui rend toute entreprise de classement finalement insatisfaisante pour la plupart des usagers.

L'intervention sociale et politique

Il existe un savoir administratif, qui sait déterminer des modes d'action en fonction du support choisi : l'administration ne produit pas indifféremment

une carte ou un livret. On sait que la forme livret ou carnet est maniable par le plus grand nombre, même les plus malhabiles vis à vis de l'écrit, grâce à la familiarité acquise à l'école obligatoire avec le maniement du cahier. Il est plus facile de gérer les inscriptions dans le temps à travers un carnet que par un ensemble de feuilles volantes. Le carnet facilite la conservation, et peut intégrer des changements. Rien d'étonnant donc à ce que l'histoire administrative nous en livre de fameux exemples : livret de l'ouvrier, livret de famille, carnet d'élevage… jusqu'au tout récent carnet de santé. Cette forme offre aussi la possibilité de faire passer des messages : conseils, prescriptions, injonctions… Pour le carnet de santé, on a néanmoins voulu contourner les critiques produites à l'encontre de ses prédécesseurs, en prétendant qu'il n'est pas un moyen de contrôle ou une atteinte à la liberté, parce qu'il respecte l'anonymat du nom. En fait, le numéro permet de toute façon à l'administration d'identifier son possesseur. Mais c'est son rôle mémoriel qu'on a voulu mettre en avant : il se donne non pour un papier d'identité, mais pour un papier-mémoire, conçu dans l'intérêt même de son porteur. Gros effort de marketing pour un document imposé aux médecins et aux patients, qui n'ont en fait aucun intérêt objectif à s'en servir ! Cet usage n'est d'ailleurs assorti d'aucun moyen de coercition, tant on fait dans un premier temps confiance à une persuasion douce, l'intérêt collectif se faisant passer pour intérêt privé.

Les papiers comme mode d'intervention sociale et politique sont loin d'être tombés en désuétude : on en travaille au contraire la forme et la composition pour produire des usages toujours plus efficaces. Ainsi, pour supplanter le fameux livret de caisse d'épargne, profondément implanté dans la culture populaire, les banques ont eu l'idée de lancer un livret dématérialisé. Celui-ci n'a plus rien à voir dans sa conception et son maniement avec le précédent, puisqu'il désigne un compte accessible sur écran et par billetterie, et ne délivre que des bout de papiers épars, rendant presque impossible tout suivi dans le temps des mouvements d'argent.

L'observation des pratiques domestiques, comme celles de l'administration d'Etat et des institutions attestent donc non seulement de la survie des papiers à porter sur soi, à garder chez soi ou à manipuler, mais aussi d'une vitalité et d'une invention certaines dans la conception des formes et des usages. Ces papiers là nous arriment en graphosphère.

Bibliographie :
M. de Certeau, *L'invention du quotidien*, Editions Bourgois, «10-18», 1980.
G. Noiriel, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècles.*1988 Le Seuil.
K. Pomian, "Des archives" in P. Nora, *Les lieux de mémoire*, t III, vol 3, Gallimard, pp.163-233.

Claudine Dardy est Maître de Conférences en sociologie à la Faculté des Sciences de l'Education et des Sciences Sociales de l'Université Paris XII. Elle a notamment publié *Identités de papiers*, aux éditions Lieu Commun en 1991.